

*Article 22 du Règlement***L'APARTHEID****L'AFRIQUE DU SUD—ON RÉCLAME UN ÉNONCÉ DE POLITIQUE DE LA PART DU GOUVERNEMENT**

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, les réponses que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a fournies au sujet des sociétés minières qui appartiennent à des intérêts sud-africains et qui sont établies au Canada témoignent de l'absence, chez le gouvernement, d'une politique précise à l'égard de l'Afrique du Sud. Les Canadiens vivant dans une localité à une seule industrie, par exemple Flin Flon et Snow Lake au Manitoba, sont extrêmement inquiets à la suite des observations spontanées du ministre. La crainte s'est installée dans ces localités, et pourtant le gouvernement n'a pas de politique définie.

Personnellement, je persiste à souscrire à l'imposition de sanctions sévères qui feront regretter au gouvernement de l'Afrique du Sud l'oppression qu'il exerce avec sa politique d'apartheid; mais il s'impose tout de même que notre gouvernement énonce clairement sa politique à ce sujet. À défaut de cela, nous sommes victimes d'observations vagues qui suscitent des craintes injustifiées. Espérons que ce sera là le dernier ministre à faire des gaffes de ce genre.

* * *

[Français]

LA CONSTRUCTION NAVALE**LA NÉCESSITÉ DE CONSTRUIRE LES FRÉGATES À LAUZON**

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, il a déjà été porté à l'attention de cette Chambre que les autorités de la compagnie Versatile-Davie vont construire à Lauzon l'équivalent d'une frégate et demie, créant ainsi de l'emploi pour 650 travailleurs de la région pendant quatre ans. Cette décision a été prise par les autorités de la compagnie Versatile-Davie après considération des facteurs suivants:

L'autre site autrement possible n'a pas servi à la construction de navires depuis 1968;

La construction de navires par phases modulaires a déjà été expérimentée à Lauzon, jamais sur l'autre site possible;

Les ressources humaines et équipements de la Versatile-Davie sont les plus en mesure d'accélérer le développement de l'expertise canadienne et, par conséquent, de renforcer la position concurrentielle du Canada partout dans le monde;

Les dirigeants de la Versatile-Davie ne s'attendent pas à une interférence de l'État dans le choix du site de construction parce qu'il a déjà été admis que le gouvernement que nous dirigeons fait confiance à l'entreprise privée pour le meilleur développement de l'économie.

Le gouvernement n'ira pas entraver ni modifier l'initiative, la créativité, la profitabilité et l'expansion de l'entreprise privée. Le développement de l'expertise canadienne et notre position concurrentielle internationale l'exigent. Les frégates doivent être construites à Lauzon.

[Traduction]

LE PREMIER MINISTRE

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, à l'occasion d'une récente entrevue télévisée, le premier ministre du Canada (M. Mulroney) a ravalé et insulté les nouveaux Canadiens en leur prêtant des habitudes que ni moi-même ni aucun néo-canadien à qui j'en ai parlé n'avons jamais observées. Plus précisément, le premier ministre a dit que les immigrants avaient coutume de saluer les gens en uniforme, chose que je n'ai jamais vue au Canada.

Les immigrants qui viennent de tous les pays sont attirés au Canada par la liberté qui y règne. Évidemment, cette liberté n'est nullement menacée par le sens de l'humour douteux du premier ministre, pourtant, compte tenu du rang qu'il occupe, il devrait éviter toute observation de nature à faire naître ou à perpétuer des stéréotypes négatifs, tout anodins puissent-ils lui sembler.

* * *

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN**LES NÉGOCIATIONS AVEC LES EMPLOYÉS ET LA POSITION CONCURRENTIELLE DU TRANSPORTEUR**

M. Gilbert Chartrand (Verdun-Saint-Paul): Monsieur le Président, la situation actuelle qui existe dans le conflit opposant Air Canada au syndicat de l'Association du personnel navigant commercial me préoccupe au plus haut point, au même titre que tous les autres Canadiens.

Notre transporteur national doit désormais se comporter en véritable concurrent du secteur privé avec les mêmes armes, mais aussi avec les mêmes contraintes. Cette agressivité commerciale a été le mot d'ordre d'Air Canada depuis plusieurs années, mais on peut se demander si les cadres supérieurs de la Société ont su transmettre adéquatement à leurs employés le message de ce changement de mentalité. Apparemment, ils ne semblent pas avoir su sensibiliser le personnel à un changement radical de comportement en vue d'une restructuration majeure de cette société d'État. C'est sans doute pourquoi nous vivons présentement une situation dans laquelle le climat de frustration est manifeste.

Malheureusement, les émotions semblent de plus en plus l'emporter sur les questions de fond, c'est-à-dire la comparaison des conditions de travail des membres de l'APENAC par rapport à celles d'employés d'autres lignes aériennes, et la justification d'accorder un traitement de faveur à Air Canada par le biais de subventions gouvernementales.